



Maison de fin de vie  
**Marie-Pagé**

## RÈGLEMENTS TIRAGE 2024

1. Tous les profits du tirage sont versés à la Maison Marie-Pagé.
2. La Maison Marie-Pagé détient une licence délivrée par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette autorisation porte le numéro : RACJ-L00043.
3. La Maison a procédé à l'impression de 20 000 billets pour ce tirage. Les numéros de ces billets vont de 00001 à 20 000.
4. Le prix de vente des billets est de 1 pour 10 \$, 3 pour 20 \$ ou 1 livret de 15 billets pour 100 \$.
5. Les billets sont en mis en vente du 1er septembre 2024 au 28 novembre 2024 à midi.
6. Le tirage a lieu le 29 novembre 2024 à midi (12:00) à la Maison Marie-Pagé.
7. Les gagnants peuvent gagner plus d'un prix.
8. Les commanditaires ne peuvent gagner leur prix.
9. Les membres du conseil d'administration ainsi que leurs conjoints(es) ne sont pas admissibles au tirage.
10. Les prix doivent être réclamés directement à la Maison Marie-Pagé au 250, rang Pariseau, Victoriaville, Québec, G0T 0J6.
11. La date limite pour réclamer les prix est le 28 novembre 2025 à 23:59.

Nathalie Provencher  
Directrice générale